**40ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(24 janvier – 4 février 2022)**

**Ouganda – 1min05**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 27 janvier 2022 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

La situation des droits de l’Homme en Ouganda ne progresse pas de manière substantielle, malgré quelques initiatives des autorités. La France invite les autorités ougandaises à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1/ Ratifier la Convention contre les disparitions forcées ;

2/ Garantir le respect des libertés d’expression et de réunion pacifique, notamment en mettant un terme aux violations des droits de l’Homme commises contre des membres de l’opposition politique, des organisations de la société civile et des défenseurs des droits ;

3/ Mener des enquêtes crédibles et transparentes pour lutter contre l’impunité des auteurs d’exécutions extrajudiciaires, y compris au sein des forces de sécurité ;

4/ Abolir la peine de mort en droit ;

5/ Prendre toutes les mesures pour lutter contre les violences et les discriminations fondées sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre, y compris en dépénalisant les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

La France souhaite plein succès à l’Ouganda pour son examen.

Je vous remercie./.